Décision n° 2015-0448
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 14 avril 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-05 à R. 20-44-26 et D. 406-05 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 14 avril 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 14 avril 2015 Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe à la décision n° 2015-0448
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 14 avril 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198902438	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	92 MEUDON LA FORET	1 VHF
198904899	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL	13 MARSEILLE	1 UHF
199002981	COMMUNE DE TIGNES	73 TIGNES	3 VHF
199105109	ELECTRICITE DE FRANCE	44 CORDEMAIS	2 UHF
199200574	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	92 MEUDON LA FORET	2 UHF
199208265	PAUL GRANDJOUAN SOCIETE	44 ST HERBLAIN	2 VHF
199208576	INSTITUT NATIONAL RECHERCHE	54 VANDOEUVRE LES NANCY	1 UHF
199211337	ADPC ASS DEPT PROTECTION CIVILE	21 DIJON	1 VHF
199301009	SI GROUP BETHUNE	62 BETHUNE	1 UHF
199501612	ASS DEP DE PROTECTION CIVILE	33 BORDEAUX	1 VHF
199501995	EAU DE PARIS	75 PARIS	1 UHF
199502511	NORMANCHE	59 WAVRIN	2 UHF
199602510	GENERALE INDUSTRIELLE PROTECTION	64 LONS	1 UHF
199604101	GEN INDUST PROTECT MIDI PYRENEES	81 CASTRES	1 UHF
200001926	L ALPAGE DES CHAUDANNES	73 TIGNES	1 VHF
200002209	AUTOMOTIVE SANDOUVILLE	76 SANDOUVILLE	2 UHF
200101632	COMITE PERMANENT DES FETES VILLE	62 DESVRES	1 VHF
200201075	ADPC DU MORBIHAN	56 VANNES	1 VHF
200201360	ASS DEPT PROTECTION CIVILE AVEYR	12 RODEZ	1 VHF
200300196	CLUB ALSACE RADIO	68 RICHWILLER	1 VHF
200301856	COMMUNAUTE AGGLO ANGERS LOIRE	49 ANGERS	1 UHF
200401369	DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE	59 BAILLEUL	1 UHF
200500185	CAFEIERE	97 ST JOSEPH	2 UHF
200500451	A C PLOMBERIE	17 CHATELAILLON PLAGE	1 VHF
200501484	ASSIST PUBLIQUE HPX MARSEILLE	13 MARSEILLE	1 UHF
200700395	ETOILE	13 AURIOL	1 UHF
200700757	ASS DEP PROTECTION CIVILE CORREZ	19 MALEMORT SUR CORREZE	1 VHF
200800892	UNITED BISCUITS INDUSTRIES	59 NIEPPE	1 UHF
201000090	BETON-MATERIAUX ET CONSTRUCTIONS	08 WARCQ	1 VHF
201000798	URANO ANTOINE BAT TRAVAUX PUBLIC	08 TOURNES	1 UHF
201100862	CHANEL PARFUMS BEAUTE	60 LE MEUX	1 UHF
201200631	DIRECT INFO ASSOCIATION	50 ROCHEVILLE	1 VHF
201200767	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	16 PLASSAC ROUFFIAC	1 UHF
201200985	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	16 LUXE	2 UHF
201201310	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	16 ST VALLIER	1 UHF
201300059	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	16 ROULLET ST ESTEPHE	2 UHF
201300122	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	16 MARSAC	2 UHF
201300206	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	16 STE SOULINE	1 UHF
201300381	DEMATHIEU ET BARD CONSTRUCTION	44 NANTES	1 UHF
201302385	LEGENDRE ILE DE FRANCE	75 PARIS	1 UHF
201302389	LEGENDRE ILE DE FRANCE	75 PARIS	1 UHF
201302628	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	16 BROSSAC	1 UHF
201400493	SPIE BATIGNOLLES SUD EST	01 ST VULBAS	2 UHF